



Inscription au RPCA et visa d'exploitation

Par **alcaniz**, le **02/04/2013** à **12:13**

bonjour

Une association dont le but est "l'aide à la création, au développement, et à la diffusion de courts métrages" peut-elle faire inscrire ses créations au RPCA et demander un visa d'exploitation pour projeter publiquement ses films, voire les vendre à la TV, par exemple? Merci de votre réponse, cordialement. La présidente, OH.